

DÉPARTEMENT DU LOT

Mairie

SARRAZAC

46600

TEL : 05 65 37 72 43



Habib FENNI, Maire  
Le Conseil Municipal,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

**COPIE**

le samedi 4 octobre 2008

Monsieur MIQUEL Gérard  
Président Conseil Général  
Conseil Général  
46000 CAHORS

Objet : Tracé désenclavement Nord du Lot

Monsieur le Président,

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et en mon nom propre, je tiens à vous apporter mon soutien dans la démarche qui est la vôtre et celle du Conseil Général, afin de réussir, dès que possible, le désenclavement du nord du Lot. Je ne reviendrai pas sur les enjeux ni en termes d'emploi et ni en termes économiques du projet mais sur les différents tracés, présentés lors de la réunion publique du 26 septembre 2008. Tous ont des « vices et des vertus » et le choix que vous aurez à opérer ne sera pas aisé.

Ceci étant, je tenais à vous faire part de mon inquiétude sur l'importance que pourrait prendre le tracé N°5, tracé qui partagerait notre commune de Sarrazac en deux parties. Ce tracé, au sortir des Quatres routes du Lot, traverserait sur près de 18 kms la commune. Il parcourrait la commune dans sa partie nord et scinderait les villages de Platchamp et Valeyrac. Il abîmerait ainsi définitivement une partie de notre patrimoine local auquel l'ensemble des habitants de Sarrazac est fortement attaché. Le dénivelé nécessiterait des travaux de terrassement et des ouvrages très importants, il endommagerait définitivement des espaces agricoles et naturels proches du château de Muzac, de la Coudonnie, de la Bataillolle.

S'il était retenu, il s'ajouterait aux nuisances déjà « promises » de l'aérodrome de Brive-Souillac. Je ne doute pas de la difficulté qui sera la vôtre lors de la prise de décision, mais je crois nécessaire de vous dire qu'il me semblerait particulièrement injuste et inéquitable que notre commune cumule, en plus des nuisances aéroportuaires futures, les nuisances routières.

A notre sens, le tracé créant une déviation par Martel offre des avantages indéniables comparés à celui traversant Sarrazac. Vous le savez bien, au-delà de la longueur des routes, nous devons aussi réfléchir à l'aménagement du territoire et donc à l'irrigation routière permettant un développement économique et touristique de notre territoire. Le tracé de Martel, si je peux l'appeler ainsi, est une belle opportunité et permettra cette irrigation économique et touristique dont nous avons besoin. Il rejoindra, de plus, la future zone d'activité économique de Cressensac-Gignac, ce qui peut n'être que favorable à son développement.

Vous l'avez bien compris, l'intérêt général dispose, à mon sens, que la future route soit bien celle qui, tout en dénaturant le moins possible notre territoire, permette en même temps, d'entrevoir un développement à moyen et long terme de ce même territoire. Je n'ose croire que d'autres intérêts ou arguments annihileraient ce début d'analyse et de proposition.

Je suis, comme vous fortement attaché à ce nord du Lot, à ce territoire en mutation, mais aussi à notre commune de Sarrazac et à ses habitants, ses agriculteurs qui souhaitent, tout en participant au développement économique, culturel et touristique du Haut Quercy, sauvegarder leur patrimoine, leur activité et leur bonheur de vivre localement.

Au terme de ce courrier, je tiens à vous remercier pour l'attention que vous porterez à notre avis et je reste à votre disposition si vous souhaitiez nous rencontrer.

Veillez accepter, Monsieur le Président, en mon nom propre et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, mes cordiales salutations,



Habib FENNI

*Habib Fenni*  
Maire

Copie : Monsieur le Président du Conseil Régional  
Aux habitants de Sarrazac  
Aux Maires de la communauté de commune de Martel  
Monsieur le Président Association Turenne Environnement  
Monsieur le Président Association « la Sauvegarde du Patrimoine de Sarrazac »